

Image not found or type unknown



Mise en demeure pour impayé de téléphonie

Par **virtrey**, le **20/02/2009** à **17:03**

Bonjour,
Ca fait 4 ans que j ai déménagé et se matin j ai recus une mise en demeure pour impayé de téléphonie, ca fait quatre an que je n ais plus eu de nouvelle d eux..
J avais deja versé un acompte et depuis plus rien. A cette époque j etais en plein traitement de chimio.
Je n ais pas de mauvaise fois, s il faut payer je payerais mais je faudrais savoir qu est que dit la loi.
Merci